



Département de Haute-Savoie

Commune de Sciez

614 avenue de Sciez 74140

Tel : 04 50 72 60 09 - Fax : 04 50 72 63 08

Mail : commune.sciez@orange.fr

Site : ville-de-sciez.com

Convocation au Conseil Municipal

Madame, Monsieur

J'ai l'honneur de vous informer que la réunion du Conseil Municipal se tiendra à la Mairie de Sciez le :

Jeudi 25 avril 2019 à 20h

pour débattre de l'ordre du jour ci-après exposé.

Comptant sur votre présence à cette séance,

Veillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Sciez, le 18-04-2019

Le Maire,

Bidal Jean-Luc



Ordre du jour du conseil municipal du

Jeudi 25 avril 2019

Nomination du secrétaire de séance :

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, procéderont à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal, et ce conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Approbation du procès-verbal de la séance du 19-03-2019 :

Chaque membre du Conseil Municipal ayant eu communication du procès-verbal de l'Assemblée du 19-03-2019, les élus présents voudront bien décider approbation de ce document.

Questions à délibérer :

Environnement

-Convention de partenariat avec l'association Léman Initiative Emploi Nature

Aménagement

-Mise en place d'un système de vidéo-protection et demande de subventions

Foncier

-Vente au Département parcelles AR70-85 et AN13 – Aménagement Vélo route secteur *La Fattaz*

-Acquisition parcelle BL103, Chemin des Punaises, par rétrocession de la SAFER

-Acquisitions foncières pour l'aménagement nécessaire à la desserte d'une nouvelle voie, d'un nouveau giratoire sur la RD 1005 et à une reprise des routes existantes en vue d'une zone d'habitation future.

Associations

-FOL74 - Convention d'utilisation des chapiteaux 2020-2023

Décisions du Maire :

Prises en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal - Article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales – Délibération N°2014-04-11

DEC n°2019-04 du 06-03-2019

Délivrance concession cimetière/M. MORET Edouard-Concession 1163 carré COLUMBARIUM A-0008

Considérant la demande présentée par M. MORET Edouard domicilié à SCIEZ et tendant à obtenir une concession pour une case columbarium du cimetière communal à l'effet d'y fonder la sépulture de sa famille.

Le Maire décide,

Il est accordé dans le cimetière communal, au nom de M. MORET Edouard et à l'effet d'y fonder la sépulture particulière indiquée, une concession familiale de 30 ans à compter du 06/03/2019 pour la case A 8 au columbarium du cimetière de SCIEZ. Cette concession est accordée à titre de concession nouvelle. Les concessions temporaires sont renouvelables à expiration de chaque période de validité. Le concessionnaire ou ses ayants droit pourront encore user de leur droit à renouvellement, à compter de la date d'expiration, pendant une période de 2 ans. La concession est accordée moyennant la somme de 800 euros à verser à la Trésorerie de Thonon-les-Bains.

DEC n°2019-05 du 06-03-2019

Délivrance concession cimetière/Mme BALLY Andrée-Concession 1164 carré D-allée PRINCIPALE-0606

Considérant la demande présentée par Mme BALLY Andrée domiciliée à SCIEZ et tendant à obtenir une concession de terrain dans le cimetière communal à l'effet d'y fonder la sépulture de sa famille.

Le Maire décide,

Il est accordé dans le cimetière communal, au nom de Mme BALLY Andrée et à l'effet d'y fonder la sépulture particulière indiquée, une concession familiale de 30 ans à compter du 06/03/2019 pour l'emplacement carré D-allée PRINCIPALE-0606. Cette concession est accordée à titre de concession nouvelle. Les concessions temporaires sont renouvelables à expiration de chaque période de validité. Le concessionnaire ou ses ayants droit pourront encore user de leur droit à renouvellement, à compter de la date d'expiration, pendant une période de 2 ans. La concession est accordée moyennant la somme de 300,00 euros à verser à la Trésorerie de Thonon-les-Bains.

DEC n°2019-06 du 06-03-2019

Délivrance concession cimetière/Mmes GUILI Danièle et Mireille-Concession 1165 carré CAVEAU A-allée DES CAVEAUX-0083

Considérant la demande présentée par Mmes GUILI Mireille et Danièle et tendant à obtenir le renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière communal.

Le Maire décide,

Il est accordé dans le cimetière communal, au nom de Mmes GUILI Mireille et Danièle et à l'effet d'y fonder la sépulture particulière indiquée, le renouvellement de la concession familiale de 30 ans à compter du 06/03/2019 pour l'emplacement carré CAVEAU A-allée DES CAVEAUX-0083. Cette concession est accordée à titre de renouvellement de la concession 509 prise le 10/03/1989. Les concessions temporaires sont renouvelables à expiration de chaque période de validité. Le concessionnaire ou ses ayants droit pourront encore user de leur droit à renouvellement, à compter de la date d'expiration, pendant une période de 2 ans. La concession est accordée moyennant la somme de 500 euros à verser à la Trésorerie de Thonon-les-Bains.

DEC n°2019-07 du 06-03-2019

Délivrance concession cimetière/Mmes GUILI Danièle et Mireille -Concession 1166 carré CAVEAU A-allée DES COLUMBARIUMS-0193

Considérant la demande présentée par Mmes GUILI Danièle et Mireille domiciliées à SCIEZ et tendant à obtenir une concession de terrain dans le cimetière communal à l'effet d'y fonder la sépulture de leur famille.

Le Maire décide,

Il est accordé dans le cimetière communal, au nom de Mmes GUILI Danièle et Mireille et à l'effet d'y fonder la sépulture particulière indiquée, une concession familiale de 30 ans à compter du 06/03/2019 pour l'emplacement carré CAVEAU A-allée DES COLUMBARIUMS-0193. Cette concession est accordée à titre de concession nouvelle. Les concessions temporaires sont renouvelables à expiration de chaque période de validité. Le concessionnaire ou ses ayants droit pourront encore user de leur droit à renouvellement, à compter de la date d'expiration, pendant une période de 2 ans. La concession est accordée moyennant la somme de 500,00 euros à verser à la Trésorerie de Thonon-les-Bains.

DEC n°2019-08 du 08-03-2019

Délivrance concession cimetière/M. GAFFIOT Alain -Concession 1168 carré C-allée DE LA CROIX-0420

Considérant la demande présentée par M. GAFFIOT Alain domicilié 7 rue des Aiguillons 39100 CRISSEY et tendant à obtenir le renouvellement de la concession familiale de terrain dans le cimetière communal prise par Monsieur GAFFIOT Roland,

Le Maire décide,

Il est accordé dans le cimetière communal, au nom de M. GAFFIOT Roland une concession familiale de 30 ans à compter du 08/03/2019 pour l'emplacement carré C-allée DE LA CROIX-0420. Cette concession est accordée à titre de renouvellement de la concession 418 prise Monsieur GAFFIOT Roland. Les concessions temporaires sont renouvelables à expiration de chaque période de validité. Le concessionnaire ou ses ayants droit pourront encore user de leur droit à renouvellement, à compter de la date d'expiration, pendant une période de 2 ans. La concession est accordée moyennant la somme de 300 euros à verser à la Trésorerie de Thonon-les-Bains.

DEC n°2019-09 du 08-03-2019

Délivrance concession cimetière/M. GANTIN Alain-Concession 1169 carré CAV-A-allée des caveaux-0082

Considérant la demande présentée par M. GANTIN Alain domicilié 182 impasse de Lachat 74210 CHEVALINE et tendant à obtenir le renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière communal.

Le Maire décide,

Il est accordé dans le cimetière communal, au nom de M. GANTIN Raymond, à la demande de son fils GANTIN Alain et à l'effet de renouveler une concession familiale de 15 ans à compter du 08/03/2019 pour l'emplacement carré CAVEAU A-allée DES CAVEAUX-0082. Cette concession est accordée à titre de renouvellement de la concession 506. Les concessions temporaires sont renouvelables à expiration de chaque période de validité. Le concessionnaire ou ses ayants droit pourront encore user de leur droit à renouvellement, à compter de la date d'expiration, pendant une période de 2 ans. La concession est accordée moyennant la somme de 300 euros à verser à la Trésorerie de Thonon-les-Bains.

DEC n°2019-10 du 08-03-2019

Délivrance concession cimetière/Mme DUCHENE Carole-Concession 1167 carré CAV-A-allée DU CARRE MILITAIRE-0170

Considérant la demande présentée par Mme CORNEILLIEZ Carole épouse DUCHENE domiciliée 108 ROUTE DE PERRIGNIER 74140 74140 SCIEZ et tendant à obtenir une concession de terrain dans le cimetière communal à l'effet d'y fonder la sépulture de sa famille.

Le Maire décide,

Il est accordé dans le cimetière communal, au nom de Mme CORNEILLIEZ DUCHENE et à l'effet d'y fonder la sépulture particulière indiquée, une concession familiale de 30 ans à compter du 08/03/2019 pour l'emplacement carré CAVEAU A-allée DU CARRE MILITAIRE-0170. Cette concession est accordée à titre de concession nouvelle. Les concessions temporaires sont renouvelables à expiration de chaque période de validité. Le concessionnaire ou ses ayants droit pourront encore user de leur droit à renouvellement, à compter de la date d'expiration, pendant une période de 2 ans. La concession est accordée moyennant la somme de 500,00 euros à verser à la Trésorerie de Thonon-les-Bains.

DEC n°2019 – 11 du 08-03-2019

Délivrance concession cimetière/M. FREZIER Pierre-Concession 1170 carré D-allée PRINCIPALE-570 bis

Considérant la demande présentée par M. FREZIER Pierre domicilié 884 route de Prailles 74140 74140 SCIEZ et tendant à obtenir une concession de terrain dans le cimetière communal à l'effet d'y fonder la sépulture de sa famille.

Le Maire décide,

Il est accordé dans le cimetière communal, au nom de M. FREZIER Pierre et à l'effet d'y fonder la sépulture particulière indiquée, une concession familiale de 15 ans à compter du 08/03/2019 pour l'emplacement carré D-allée PRINCIPALE -570 bis. Cette concession est accordée à titre de concession nouvelle. Les concessions temporaires sont renouvelables à expiration de chaque période de validité. Le concessionnaire ou ses ayants droit pourront encore user de leur droit à renouvellement, à compter de la date d'expiration, pendant une période de 2 ans. La concession est accordée moyennant la somme de 200,00 euros à verser à la Trésorerie de Thonon-les-Bains.

DEC n°2019-12 du 07-03-2019

M.A.P.A. 2018-URBA2/ Mission d'étude prospective urbaine et paysagère aux abords Ouest et Est de la Mairie – Avenant n°1

Vu la délibération n°2018-06-04 du 27 juin 2018, autorisant le Maire à passer et signer le marché d'étude prospective urbaine et paysagère aux abords ouest et Est de la Mairie pour 21 360 €HT,

Considérant que les documents transmis à ce jour par le prestataire sont suffisants pour exprimer les intentions d'aménagement de la Commune,

Le Maire décide,

De passer et signer l'avenant de moins-value n°1 du marché d'étude prospective urbaine et paysagère aux abords Ouest et Est de la Mairie avec le groupement Atelier Fontaine et Bondaz Christophe,

Le marché est diminué de -16 340 €HT, ce qui porte le nouveau montant du marché à 5 020 €HT

DEC n°2019-13 du 14-03-2019

UFOVAL – Avenant à la convention de mise à disposition de locaux d'accueil et d'hébergement pour le centre de vacances-théâtre « Les allumeurs de lune »

Vu la décision du maire N°2013-3 du 8 avril 2010, décidant signature de la convention de mise à disposition de locaux d'accueil et d'hébergement pour le centre de vacances-théâtre « Les allumeurs de lune » avec UFOVAL 74,

Considérant qu'il y a lieu de garantir un hébergement au centre de vacances,

Considérant que l'école des Crêts correspond aux différents critères requis,

Le Maire décide,

De passer et signer avenant à la convention de mise à disposition de locaux d'accueil et d'hébergement pour le centre de vacances UFOVAL « les allumeurs de lune » du mercredi 10 juillet au mercredi 31 juillet 2019.

De maintenir le forfait de contribution financière pour usure du matériel à 0.76€ par nuitée enfant réalisée.

DEC n°2019-14 du 26-03-2019

Convention de mise à disposition de terrains communaux.

Vu la demande de Mme Capucine BRAGATO,

Considérant que la Commune de Sciez dispose de parcelles pouvant être affectées aux chevaux,

Le Maire décide,

De passer et signer la convention de mise à disposition de terrains communaux au profit de Mme Capucine BRAGATO pour une durée de 1 an à compter du 13 mars 2019, renouvelable 1 fois par tacite reconduction.

De consentir cette mise à disposition à titre précaire et gracieux.

DEC n°2019-15 du 03-04-2019

Convention de mise à disposition de la licence IV communale

Vu la demande de M et Mme DEMOLIS en date du 25-01-2019, sollicitant location de la licence IV communale pour d'une durée de trois mois, du 15 juin au 15 septembre 2019, pour leur auberge « Le Piano à Bretelles » à Choisy-Sciez,

Considérant que la Commune de Sciez n'a aucun projet d'utilisation de cette Licence sur la période demandée,

Le Maire décide,

De passer et signer convention de mise à disposition de la Licence IV communale au profit de Monsieur Démolis Hubert, exploitant de l'auberge « *Le Piano à bretelles* », pour une durée de trois mois à compter du 15 juin 2019,

De consentir cette mise à disposition moyennant une redevance de trois cent euros (300€), soit cent euros par mois, à verser entre les mains du Trésorier Municipal à la signature de la convention.

DEC n°2019-16 du 08-04-2019

OPEL FINANCIAL SERVICES–Contrat de location avec option d'achat d'un véhicule de type Opel MOVANO.

Considérant la nécessité de remplacer le véhicule de l'équipe des espaces verts,

Vu le contrat de location avec option d'achat proposé par la Société OPEL FINANCIAL SERVICES,

Le Maire décide,

De passer et signer le contrat de location avec option d'achat d'un véhicule Opel Corsa, avec la société *OPEL FINANCIAL SERVICES* sise 1 à 9 avenue du Marais – 95105 ARGENTEUIL, pour une durée de cinq ans.

De fixer le prix mensuel de cette prestation à 352.49€ HT + 16€ d'assurance, sur une durée de cinq ans, soit 60 mois.

DEC n°2019-17 du 08-04-2019

OPEL FINANCIAL SERVICES–Contrat de location avec option d'achat d'un véhicule de type Opel COMBO.

Considérant la nécessité de remplacer le véhicule des services techniques,

Vu le contrat de location avec option d'achat proposé par la Société OPEL FINANCIAL SERVICES,

Le Maire décide,

De passer et signer le contrat de location avec option d'achat d'un véhicule Opel Corsa, avec la société *OPEL FINANCIAL SERVICES* sise 1 à 9 avenue du Marais – 95105 ARGENTEUIL, pour une durée de cinq ans.

De fixer le prix mensuel de cette prestation à 223.20€ HT + 16€ d'assurance, sur une durée de cinq ans, soit 60 mois.

DEC n°2019-18 du 08-04-2019 – Annulé

DEC n°2019-19 du 09-04-2019

Convention de mise à disposition d'un local communal – Association ZITOUNE ET CIE.

Considérant que la Commune est propriétaire du bâtiment sis 298, avenue de l'église à sciez,

Vu la demande de M. Jean-François SIMON, président de l'association ZITOUNE ET CIE, pour utiliser un local au rez-de-chaussée de ce bâtiment afin d'entreposer divers matériels de l'association,

Le Maire décide,

De passer et signer la convention de mise à disposition d'un local communal sis 298, avenue de l'église à Sciez. De consentir cette mise à disposition à titre précaire et gracieux.

DEC n°2019-20 du 09-04-2019

Contentieux : Assignation en référé des consorts Dunand - Désignation Maître DRACHE

Considérant l'assignation en référé formulée par M. Paul DUNAND et Mme Marie-Claire DUNAND en date du 25 mars 2019,

Considérant l'intérêt de la Commune de Sciez de se défendre dans cette affaire,

Le Maire décide,

Maitre Delphine DRACHE, domiciliée 13 rue Jean Jaurès à Annecy, est désignée pour défendre les intérêts de la commune dans le cadre de cette affaire.

Communications et questions diverses :